

## AKTUELL

PROTECTION DES ANIMAUX

# Pas de viande sans os

Raymond Klein

**La nouvelle loi sur la protection des animaux a donné lieu à un débat à la Chambre trop consensuel... et à quelques passages de discours plus inspirés.**

« On peut compter sur des améliorations en matière de protection des animaux quand cette loi entrera en vigueur. C'est pourquoi nous voterons en sa faveur. » En disant cela, David Wagner a parachévé ce qu'on présentait déjà : l'unanimité du parlement en faveur de la nouvelle loi sur la protection des animaux. Le député de Déi Lénk était intervenu après l'ensemble des autres partis lors du débat sur la loi ce mercredi après-midi.

que sur celles des végétariens ou végan-e-s éthiques. Gérard Anzia a quant à lui rappelé que Déi Gréng avaient mis en place un groupe de travail en 2016. Il a mis en avant un certain nombre d'améliorations à apporter, concernant par exemple le sort des 25.000 poissons-zèbres utilisés pour la recherche médicale, mais on aurait pu s'attendre à des revendications plus fondamentales.

## Imprecisions et contradictions

Qu'on soit mangeur-se de légumes ou de viande, le débat a laissé tout le monde sur sa faim. Les quelques questions soulevées lors des interventions n'ont malheureusement pas été reprises par un Fernand Etgen déjà en mode préélectoral. Il s'est contenté de résumer les innovations de la loi, d'annoncer la mise en place du site de sensibilisation [deiereschutzgesetz.lu](http://deiereschutzgesetz.lu) et de se féliciter, comme la plupart des intervenant-e-s, que le Luxembourg aurait désormais la loi de protection des animaux la plus avancée au monde.

Quant aux mises en garde contre certaines ambiguïtés juridiques, voire des remarques

ironiques sur les contradictions internes de la loi, on s'y attendait de la part de l'ADR, et peut-être du CSV ou du DP. Or, les discours de Roy Reding, Ali Kaes et Edy Mertens - les deux derniers élus de la circonscription Nord - étaient unilatéralement favorables à la loi. Le député DP, à défaut de raisonnements politiques, a d'ailleurs fait défiler une véritable arche de Noé, depuis les araignées (qu'il craint) jusqu'à son teckel (défunt), en passant par un véritable lion africain (adopté par une villageoise). L'intervention la plus inspirée a finalement été celle de Cécile Hemmen. La députée LSAP n'a pas hésité à montrer du doigt les faiblesses et les imprécisions de la nouvelle loi, ni à rappeler que notre empathie envers les animaux faisait du poids, deux mesures. Et de constater : « La loi s'appuie sur un consensus sociétal, ce qui conduit à un certain nombre d'incohérences. »



ILLUSTRATION : DEIERESCHUTZGESETZ.LU

Avant lui, le CSV, puis l'ADR avaient apporté un soutien étonnamment enthousiaste au texte de loi, alors que des institutions conservatrices comme la Chambre d'agriculture et le Conseil d'État avaient émis de nombreuses réserves.

L'unanimité des votes en faveur d'une loi qui représente sans doute un compromis raisonnable est compréhensible. Mais le fait que les débats à la Chambre n'aient reflété ni les points de vue des défenseur-se-s les plus « ultras » des droits des animaux ni ceux des adversaires de la reconnaissance de tels droits est plus dérangeant.

Certes, Wagner a tenté de jouer la carte de « ça ne va pas assez loin ». Mais, au-delà de son malaise d'être « mangeur de viande », son argumentation avait peu de profondeur. Surtout, elle s'alignait plutôt sur les critiques du Mouvement écologique (voir [online-woxx](http://online-woxx) / [woxx.eu/pxsz](http://woxx.eu/pxsz))

## SHORT NEWS

## EuGH: Mehr Rechte für gleichgeschlechtliche Ehepaare

(tj) - Nicht-EU-Bürger\*innen, die mit einem gleichgeschlechtlichen Unionsbürger verheiratet sind, darf das Aufenthaltsrecht nicht verweigert werden. Dies auch in ebenjenen EU-Ländern, in denen die gleichgeschlechtliche Ehe nicht gesetzlich anerkannt ist. So heißt es in einem rezenten Urteil des Europäischen Gerichtshofs (EuGH). Anlass dazu gab eine Klage zweier Männer, einem Rumänen und einem US-Amerikaner, die in Belgien geheiratet hatten und sich anschließend in Rumänien niederlassen wollten. Trotz Ehevertrags erhielt der US-Amerikaner kein Dauerbleiberecht, mit der Begründung, dass in Rumänien die gleichgeschlechtliche Ehe nicht anerkannt sei. Das Paar klagte vor dem rumänischen Verfassungsgerichtshof, der sich schließlich an den EuGH wandte. Dieser entschied nun am Dienstag, dass die Bestimmungen zum Bleiberecht auch auf gleichgeschlechtliche Ehepaare anzuwenden sind. Den Mitgliedsstaaten bleibt jedoch weiterhin freigestellt, ob sie die Ehe zwischen zwei Personen gleichen Geschlechts anerkennen oder nicht.

## Migration oui, criminalisation non !

Les intitulés des initiatives européennes (ICE) - une sorte de pétition adressée à la Commission - peuvent parfois prêter à confusion. Ainsi celle lancée début mai et présentée au Luxembourg le 9 mai par huit ONG s'appelle « We Are a Welcoming Europe ». Le dossier de presse luxembourgeois met l'accent sur la nécessité d'un « changement de politique migratoire » et regrette que « les États membres ne parviennent pas à se coordonner sur la question de l'accueil ». La même pétition, sous le regard des progressistes français-es, donne une tout autre impression : selon l'ONG « La Cimade », le but serait de « mettre fin au délit de solidarité dans toute l'Europe ». Et en effet, le texte à signer est surtout consacré à ce problème, pour le moment inconnu au Luxembourg. Alors qu'ailleurs en Europe, et notamment en France, de nombreux-ses militant-e-s ont été interpellé-e-s, voire emprisonné-e-s pour avoir aidé des réfugié-e-s (voir le dossier « Les nouveaux Justes » du magazine Politis). L'ICE proteste : « Ce n'est pas l'Europe que nous voulons ! Ces actes de solidarité sont le reflet des traditions européennes d'humanisme et de générosité, et ils doivent être reconnus comme tels ! » La pétition doit recueillir un million de signatures dans sept pays d'ici le 14 février 2019 - le Luxembourg sera compté s'il dépasse les 4.500 signatures. Lien vers l'ICE : [www.weareawelcomingeurope.eu/fr](http://www.weareawelcomingeurope.eu/fr)

woxx@home

## Woxx goes Ara

Es ist nicht das erste Mal, dass die woxx ihrer eigentlichen Vokation eines Printmediums ein wenig untreu wird. Schon Ende der 1990er wurden die öffentlichen „Strätkultur“-Gespräche nicht nur in der Wochenzeitung festgehalten, sondern auch über diverse Radiowelten einem breiteren Publikum zugänglich gemacht. Besonders mit Radio Ara hat es immer wieder Kooperationen gegeben. Abgesehen von den direkten personellen Überschneidungen - sowohl bei den „Macher\*innen“ als auch beim anvisierten Publikum - ist die Verbindung mit Radio Ara fast embryonal zu nennen: Die Wochenzeitung erschien ein Jahr bevor Ara im Dezember 1992 auf Sendung ging. Jetzt erfährt diese Zusammenarbeit einen weiteren Schub: Ab sofort wird die woxx regelmäßig, freitags gegen 18 Uhr, Gast in der Ara-Sendung „Bistro“ sein, um das jeweilige Thema der Woche, aber auch andere spannende Inhalte der woxx vorzustellen und gegebenenfalls weiter zu bearbeiten. Neben dem Ausbau der online-Präsenz [woxx.lu](http://woxx.lu) seit November 2017 also eine weitere Maßnahme, um alternative Informationen aktuell und aus erster Hand unter das interessierte Publikum zu bringen. Hörer\*innen, denen der Termin um 18 Uhr nicht passt, können die Sendung auch zu einem späteren Zeitpunkt über [podcast.ara.lu](http://podcast.ara.lu) abrufen.